Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260427-2026_04_27_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TREVOU-TREGUIGNEC DU LUNDI 27 AVRIL 2026 à 20h30.

Nombre de membres :		Date de convocation :	21/04/2026
Afférents	13	Date d'affichage :	21/04/2026
En exercice	13		
Présents	9		
Nombre de pouvoirs :	0		
Nombre d'absents :	4		

CCAS du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept du mois d'avril à 20 heures 35 minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de TREVOU-TREGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre ADAM, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre – Mme DAVID Marie-Josée – Mme ALLES Florence – Mme COUETUHAN Annie - M. LAILLON Jean-Claude – Mme OLIER Jocelyne – Mme DERRIEN Nelly –Mme TOULLELAN Catherine. – M. GAYET Alain

Absents excusés : Mme SAUVEE Julie – Mme MARTIN Chloé – Mme BOUVAT Marie-Catherine – Mme WITTERSHEIM Anne Sophie

Procurations :

Secrétaire de séance : Mme DAVID Marie-Josée

DELIBERATION n° 2026 04 27 * 05.

Objet : Délibération sur la participation aux bons cadeaux des personnes de plus de 80 ans et pour les naissances de l'année

Monsieur Le Président fait part de la participation du CCAS au financement d'un bon cadeau aux personnes âgées de plus de 80 ans et les naissances de l'année, à hauteur de 10€ par bon. La commune participe à hauteur de 15€.
Comme l'année dernière Monsieur Le Président précise que le choix de la date de distribution, mi-décembre, permet de bénéficier d'une aide financière pour passer les périodes de fêtes. Cette démarche permet aussi d'identifier le besoin des personnes. Il précise qu'il y a 157 bons distribués en 2026. Le retour des bons utilisés par les commerçants s'effectue au plus tard le 31 mars l'année suivante.
Cette année, Monsieur Le Président propose au CCAS de participer, à hauteur de 10€, au bon d'achat pour la naissance d'un enfant. Monsieur Le Président rappelle que le CCAS doit aussi assurer son aide à toutes les générations.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante à l'unanimité des présents :

DECIDE d'adopter le financement de 10 € par bon pour les personnes de plus de 80 ans, ainsi que pour les bons pour la naissance d'un enfant (bon remis lors de la fête des bébés par la commune) en 2026.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSOUS.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la Préfecture des Côtes d'Armor

Le Président,
Pierre ADAM

COMMUNE TREVOU-TREGUIGNEC CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

La secrétaire
Josée DAVID